

CANADA
PORT PAYÉ
POSTAGE PAID
1 C.
NO 3705
MONTRÉAL

LA VIE SYNDICALE

SOMMAIRE

x

| | |
|---|----|
| Oeuvre de la Commission des Assurances Sociales .. | 1 |
| Lettre à la Commission Sco- laire | 6 |
| Fédération du Bâtiment .. . | 8 |
| La J. O. C. et la Santé .. . | 10 |
| A travers la vie syndicale .. | 12 |

Vol. 10 *MONTRÉAL* No 2
JANVIER 1932.

NE SOYEZ PAS PARMIS LES 54

sur 100 hommes parvenus à l'âge de soixante-cinq ans, 54 sont à la charge d'autrui. Si vous dépensez tout ce que vous gagnez, vous deviendrez fatalement un fardeau pour les autres. Profitez de vos années d'activité. Mettez de côté de l'argent qui travaillera pour vous quand vous ne pourrez plus travailler. Prenez des habitudes d'économie en ouvrant un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Capital versé et réserve, \$14,000,000.

Actif, \$146,000,000.



592 BUREAUX AU CANADA.

Rés. 4700, RUE ADAM
Tél.: CLairval 1809

Michel Chouinard

Entrepreneur

Ferblantier Couvreur.
Corniches de toutes
sortes, une spécialité.

3935 - 3937, RUE ADAM,
(Coin Orléans)
Tél.: CLairval 3124

Tannerie : 4900, rue Iberville.

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

Manufacturiers de
CHAUSSURES



TANNEURS
et
CORROYEURS



Bureau et fabrique :
939, Square Victoria
MONTRÉAL

LA VIE SYNDICALE

Rédaction et administration : 1231, Demontigny est, Montréal.
Tél. FRontenac 2165-6.

Vol. 10

MONTRÉAL, JANVIER 1932.

N^o 2

OEUVRE DE LA COMMISSION DES ASSURANCES SOCIALES

Bien que les journaux aient donné une publicité importante au récent rapport de la Commission des Assurances Sociales, nous croyons devoir, pour que nos membres puissent le conserver plus facilement, en donner un bref résumé dans la *Vie Syndicale*. Nous regrettons de ne pas avoir l'espace suffisant pour le faire paraître *in extenso*: il fournit, en effet, des renseignements de tout premier ordre sur la question de l'enfance et de la famille en notre province.

Ce n'est pas là l'oeuvre complète que se propose la Commission: elle donnera bientôt deux autres rapports sur l'hygiène industrielle et sur les assurances proprement dites contre le chômage, le vieil âge, la maladie et l'invalidité.

Le présent rapport comporte trois parties: la protection de l'enfance, l'aide aux mères nécessiteuses et les Oeuvres d'assistance.

Protection de l'enfance

La Commission pose en principe que l'enfant a droit à une protection et que cette protection doit lui être donnée par sa famille et dans sa famille. Elle constate des déficiences dans notre loi, qui autorise trop de personnes à intervenir pour l'internement des enfants, ne permet guère le dépistage qui préviendrait des situations trop aggravées, n'encourage pas suffisamment le place-

ment des enfants en dehors de l'orphelinat, l'école d'industrie ou l'école de réforme; ne détermine pas suffisamment à qui incombe l'obligation de payer les frais d'entretien au risque de laisser l'enfant sans protection; libère à quatorze ans les enfants des écoles d'industries, âge où il est bien difficile de gagner sa vie.

Pour donner à l'enfant plus de protection, la Commission recommande:

1) la refonte des statuts ayant trait aux écoles d'industries, les cas d'abandon physique et moral étant nettement définis et groupés;

2) la formation d'un Bureau Provincial pour la protection des enfants, rattaché au Secrétariat de la Province;

3) la constitution de sociétés pour la protection des enfants dans les villes de plus de 25,000 âmes. Quatre sociétés sont recommandées pour Montréal: une catholique de langue française; une société catholique de langue anglaise; une protestante et une juive. Ces sociétés exerceraient leur autorité à l'égard de la famille et de l'enfance abandonnée sous la forme d'une surveillance constante; elle aurait pour objet de dépister les cas de misère et de mauvais traitement et de rétablir, là où elles sont menacées, les conditions d'une vie saine et normale; elles seraient seules autorisées à porter devant

le tribunal les cas d'internement pour enfants; elles seraient revêtues de la tutelle morale des enfants qui auraient été confiés à leur protection par le tribunal.

4) l'organisation de cours de psychologie expérimentale dans les communautés qui s'occupent de l'enfance indigente et tout particulièrement celles qui ont la direction des écoles d'industries et des écoles de réforme.

5) qu'une enquête sérieuse soit faite par une personne compétente et sympathique, avant la sortie d'un enfant d'un orphelinat, d'une école de réforme ou d'une école d'industrie, sur le milieu où il doit retourner, pour éviter de le renvoyer dans un entourage misérable ou corrupteur.

6) que le directeur ou la directrice d'une de ces institutions soit toujours consulté sur l'opportunité de prolonger ou de faire cesser l'internement d'un enfant. Sauf exceptions, une sortie prématurée est plus dommageable à l'enfant qu'un séjour trop prolongé, et c'est le directeur ou la directrice de l'institution qui est le mieux placé pour en juger.

7) que des institutions complémentaires des orphelinats, des écoles d'industrie, des écoles de réforme, comme patronages, foyers, etc. soient développées là où elles existent, ou établies suivant les besoins en vue d'accueillir et de protéger, à leur sortie, les enfants pour qui aucun milieu familial convenable n'aura pu être trouvé.

8) que toutes les institutions qui hébergent des enfants et qui n'y ont pas encore convenablement pourvu, soient pressées de mettre à la disposition de leurs petits protégés de grandes facilités de récréation intérieures et en plein air, des terrains de jeu assez vastes et bien équipés.

Que les pouvoirs publics, à défaut de bienfaiteurs privés, aident financièrement les établissements qui seraient dans l'impossibilité de faire les frais de ces améliorations.

9) que les pouvoirs publics d'assistance ou commissions scolaires favorisent en les subventionnant plus libéralement la multiplication des garderies d'enfants et des écoles maternelles.

10) que les institutions soient encouragées et aidées dans l'établissement de classes spéciales pour arriérés mentaux.

11) qu'une enquête soit faite par une personne d'une compétence éprouvée sur la présence d'enfants anormaux dans les institutions, qui sont un embarras sérieux pour la direction et une cause d'inconvénients parfois très graves pour les autres enfants.

Émile Nap. Boileau, Ulric Boileau
Sec.-Trés. Prés.-Gérant

Bureau :

Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU,
Limitée

ENTREPRENEURS
GÉNÉRAUX

ÉDIFICES RELIGIEUX.



4869, rue Garnier, Montréal

Que des mesures soient prises pour isoler ces enfants, en ayant bien soin de tenir les anormaux vicieux et méchants séparés des autres.

12) que le Conseil de l'Instruction publique soit saisi de la question de l'éducation des enfants dans les institutions de charité en vue de :

- a) améliorer, s'il y a lieu, le cours d'enseignement qui leur est donné;
- b) prendre les dispositions nécessaires pour que notre système scolaire assume en tout ou en partie les frais de l'instruction de ces enfants.

13) que le nom de l'école d'industrie, auquel on a donné le sens d'école de répression, soit changé en celui de "Foyer de l'enfance".

14) que les frais d'internement soient supportés moitié par la province et moitié par la municipalité, obligatoirement, sauf pour les municipalités pauvres à faire appel au Conseil du comté.

15) que l'âge de sortie des foyers de l'enfance soit porté à seize ans.

Tutelle: Traitant la question de la tutelle des enfants, la Commission recommande: de constituer tuteur le père ou la mère de préférence à tout autre; d'exiger du tuteur des comptes plus fréquents; de constituer légale-

ment les sociétés tutrices des enfants abandonnés physiquement ou moralement.

Adoption: La Commission recommande que non seulement les enfants illégitimes, les enfants légitimes orphelins de père et mère lorsque aucun ascendant n'en veut prendre soin, les enfants dont les parents sont irrémédiablement privés de la raison puissent être adoptés; mais encore les enfants légitimes ayant leurs parents et vivant dans des conditions normales.

Elle recommande un tarif peu élevé pour l'adoption ou, ce qui est plus simple, de charger un fonctionnaire des formalités de l'adoption.

Elle recommande enfin que les sociétés deviennent les tutrices de l'enfant et que des pouvoirs plus étendus leur soient donnés.

L'assistance aux mères nécessiteuses

Sur la question de l'assistance aux mères nécessiteuses, la Commission recommande :

1) que le gouvernement institue un système d'assistance: il est préférable, dit-elle, de laisser les enfants avec leur mère, et la présence des enfants à la maison est une protection morale pour les mères nécessiteuses.

FRontenac 2314 1001 Demontigny
(coin St-Timothée)

Joseph Brazeau
MARCHAND

BOIS ET CHARBON

Qualité - Service - Quantité

Avez-vous essayé le

TONIQUE PULMO
*pour les personnes pâles et
faibles.*

Un mois de traitement.

\$1.50 la bouteille.

2) Elle classifie les mères nécessiteuses en cinq catégories. Les veuves chargées de deux enfants ou plus jusqu'à ce que ces enfants aient atteint l'âge de 16 ans; les veuves chargées d'un enfant lorsqu'elles sont infirmes et dans l'impossibilité de travailler; les femmes dont le mari est aliéné et celle dont le mari est frappé d'incapacité totale de travailler ont droit à l'assistance.

Il n'y a pas lieu d'intervenir pour le moment en ce qui concerne les femmes abandonnées par leur mari. Il est préférable de faire chercher le "déserteur". Le problème des femmes des prisonniers présente certains dangers: le public serait favorable à un régime de travail rétribué dans les prisons.

3) Conditions d'assistance: être sujet britannique; résider dans la province de Québec depuis trois ans; être de bonnes moeurs et capable d'élever ses enfants dans de bonnes conditions de moralité; prouver qu'elle n'a pas les ressources voulues pour faire face à cette tâche et faire une demande aux autorités constituées.

4) La nature et le montant des allocations seront fixés par le Bureau. Là où il y a absence complète de revenus, une somme de \$40.00 par mois serait donnée à une mère et deux enfants.

5) En ce qui regarde l'administration, la Commission suggère qu'un Bureau de cinq membres, dont une femme, soit constitué et que le fonctionnaire provincial chargé plus spécialement de la protection de l'enfance en fasse partie.

6) Les allocations ne devraient être accordées qu'après une enquête sérieuse conduite par les sociétés bénévoles qui se sont chargées de l'assistance à domicile.

7) Les frais encourus devraient être supportés, moitié par la province et moitié par les municipalités, et ce obligatoirement. Dans le cas de municipalités pauvres, le Conseil de comté sera appelé à assumer l'obligation.

Les oeuvres d'assistance

Voici quelques conclusions qui ressortent du rapport de la Commission sur les Oeuvres d'assistance:

1) L'assistance sera toujours nécessaire. Toujours il y aura des familles trop pauvres pour payer les taux d'assurance.

2) La subvention aux crèches devrait être substantiellement augmentée de même que celle qui est accordée aux maternités et aux orphelinats, et toutes ces institutions devraient recevoir, pour tous les hospitalisés, une subvention uniforme.

3) Que le Bon Pasteur de Montréal et celui de Québec, et toute autre communauté se livrant à l'oeuvre du relèvement et de la protection de la jeune fille, reçoivent une subvention régulière, suffisante pour leur permettre de continuer et de développer leur travail.

4) Que la collaboration des municipalités à l'application de la loi sur l'Assistance publique soit rendue obligatoire et, qu'au cas où il est établi à la satisfaction du service de l'Assistance publique qu'une municipalité est dans l'impossibilité absolue de remplir cette obligation, cette dernière soit répartie sur toutes les municipalités du comté auquel elle appartient, par le Ministère du Conseil de comté comme la chose se fait en vertu de la loi sur les Asiles d'aliénés.

5) Que dans les grands centres, à Montréal et à Québec, par exemple, on devrait organiser des Secrétariats d'oeuvres sociales qui seraient en rela-

tions avec toutes les oeuvres qui pourraient diriger les indigents et leur assurer la forme de secours que leur cas réclame.

* * *

En lisant le rapport de la Commission des Assurances Sociales, les ouvriers croient avoir trouvé en elle une bien précieuse collaboratrice. Voici un corps autorisé composé de membres éminents du clergé, des représentants des universités, de l'industrie et des ouvriers qui prend en main la cause des travailleurs, étudie leurs besoins et demande au Gouvernement nombre de réformes parfaitement en harmonie avec nos traditions et les voeux exprimés dans les congrès du travail organisé.

Lorsqu'une incapacité totale ou une maladie mortelle venait le frapper, l'ouvrier avait la douleur de laisser sa famille dans la misère ou dans l'obligation de se disperser. Le Gouvernement de la Province de Québec, en mettant en force les suggestions de la commission des Assurances Sociales, fera cesser par le fait même bien des infortunes.

Les Congrès des Syndicats Catholiques ont demandé encore d'autres réformes sociales. En septembre dernier au Congrès de Québec, plusieurs résolutions portaient sur la pension aux vieillards, les assurances sociales en général, l'hygiène, etc. La Commission nous promet de nous exposer bientôt ses vues à ce sujet. Nous l'en remercions au nom des ouvriers.

L. GIRARD.



L'avantage des succursales multiples

Le système bancaire canadien est reconnu l'un des plus solides, des plus efficaces et des plus souples du monde entier.

Ne s'appuyant pas sur un point géographique unique mais, sur un ensemble de paroisses, de centres, de villes, le système des banques à succursales est incontestablement de supériorité.

Supériorité due à la variété de conditions économiques des milieux où les succursales opèrent, supériorité aussi à cause des facilités offertes pour les transactions dans une vaste région du pays.

La Banque Provinciale du Canada met à la disposition du public 330 bureaux dans quatre provinces.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

OÙ LES ÉPARGNANTS DÉPOSENT

Lettre à la Commission Scolaire

M. le Président,

La clause des salaires raisonnables que vous imposez aux entrepreneurs a placé votre institution au rang des employeurs modèles et lui a acquis la coopération de toute la classe ouvrière.

L'expérience de quelques années vous a démontré toutefois que cette méthode est impuissante à protéger efficacement les ouvriers contre la cupidité de certains entrepreneurs, victimes eux-mêmes, dans bien des cas, de la concurrence sans frein.

Vous ne pouvez mettre sur pied une armée de détectives et passer tout le temps de vos assemblées à entendre des plaintes toujours de plus en plus nombreuses. Nous venons aujourd'hui vous soumettre une solution. Nous la croyons équitable et pour les ouvriers et pour les entrepreneurs honnêtes qui soumissionnent sur vos travaux avec la volonté bien arrêtée de remplir toutes les conditions du cahier de charge. La voici :

1°. Le Conseil de Construction des Syndicats Catholiques soumettra à l'approbation de la Commission une échelle de salaires raisonnables, chaque année, ou en tout temps que vous jugerez opportun.

2°. La Commission Scolaire, de son côté, exigera, avant d'octroyer un contrat que l'entrepreneur passe avec le Conseil de Construction un contrat de travail pour l'exécution de tous les travaux en question.

Le Conseil de Construction des Syndicats Catholiques, jouissant du droit de l'incorporation civile, est en mesure

de faire respecter l'échelle des salaires raisonnables et de faire à ses frais les enquêtes voulues.

Ainsi la Commission sera libérée des plaintes au sujet de la main-d'oeuvre et aucune catégorie de la classe ouvrière ne pourra raisonnablement récriminer puisque vous lui aurez fourni le seul moyen efficace de se protéger. Au reste nos syndicats admettent dans leur cadre tout ouvrier compétent sans distinction de race ou de religion, à la seule condition de régler ses activités sociales d'après les principes du christianisme en ces matières.

Les circonstances actuelles donnent à notre demande une opportunité impérieuse.

Vous n'ignorez pas que depuis douze ans des hommes d'oeuvres, prêtres et laïques, dans le but de répondre aux sages directives de l'Eglise, ont travaillé avec un dévouement inlassable à la formation du syndicalisme catholique dans notre Province. Aidés de l'appui moral et financier de l'Archevêché de Montréal, ils ont réussi à mettre sur pied un Conseil de Construction possédant une main-d'oeuvre nombreuse et compétente dans les métiers du bâtiment.

La crise économique, si elle se prolonge encore durant trois ou quatre mois, détruira toutes les organisations ouvrières les mieux organisées et laissera à l'ouvrier pour unique espoir l'avènement des régimes les plus révolutionnaires. La crise passée, si le régime actuel subsiste encore, les ouvriers reprendront l'organisation. Ils oublieront facilement les échecs des unions neutres

américaines au cours d'une crise mondiale, mais il ne pardonneront jamais aux unions ouvrières catholiques de n'avoir pu résister dans une province catholique comme la nôtre. On dira que le syndicalisme catholique est irréalisable et que l'expérience l'a démontré.

Nous n'avons pas échafaudé toute cette argumentation dans l'unique but d'obtenir un avantage temporaire pour notre organisation, mais bien pour mettre MM. les membres de la Commission Scolaire Catholique en face de la réalité et leur faire comprendre les lourdes responsabilités qui pèsent sur les épaules de tous les catholiques qui disposent d'une influence publique dans les temps difficiles que nous traversons. Moins que jamais les sociétés catholiques ne doivent se considérer étrangères les unes aux autres. Le Syndicalisme Ouvrier Catholique est le prolongement nécessaire de l'école catholique dans le monde ouvrier moderne.

Les papes, guides inspirés des doctrines de l'Eglise à travers les âges, voient dans le syndicalisme ouvrier catholique le salut des peuples modernes; ils demandent à tous de faire leur part dans cette oeuvre de régénération.

Nous avons besoin de votre appui; nous croyons que vous pouvez nous l'accorder.

Espérant que vous ne nous refuserez pas votre coopération, nous nous soucrivons,

Vos très obligés,

LE CONSEIL CENTRAL DES
SYNDICATS CATHOLIQUES

(Signé) Jean BERTRAND, Ptre,
Aumônier-général.

Note du Secrétaire. — Copie de lettre soumise à l'attention de la Commission Administrative, le 12 janvier 1932, et conservée sous étude.

A V I S I M P O R T A N T

Aux pères et mères de famille.

Le Registre de l'Association des Gardes-Malades Diplômées de l'Hôpital Notre-Dame ouvert en juin dernier, a l'honneur d'offrir aux membres des Syndicats Catholiques, un service d'infirmières visiteuses à domicile, destiné particulièrement aux mères désireuses d'avoir auprès d'elles, une infirmière compétente, à la naissance de leur enfant.

Ce service n'existe pas encore chez les canadiennes-françaises, ayant toujours été considéré trop onéreux; réalisant l'importance de secourir convenablement une mère de ressources modiques, le Registre donne approximativement un aperçu des conditions de ce service : —

| | |
|---|--------|
| Accouchements | \$3.00 |
| Visites subséquentes (Mère et enfant) | .75 |
| Traitements divers, (ventouses, enveloppement, injections, etc.) | .75 |

Il est à remarquer qu'une première visite ne sera jamais refusée mais qu'il ne sera pas fait de traitement sans ordre écrit du médecin. Pour toute information, s'adresser à la Registraire :

ALICE LÉPINE, G.M.

Hôpital Notre-Dame,

CHerrier 1151

Tél AMherst 1788

Jetté & Lespérance, Ltée

Entrepreneurs en Chauffage
et Plomberie

Spécialités : Plans de pouvoir

Nous fournirons nos propres
:: plans, si désiré. ::

2114, RACHEL E., MONTRÉAL

Fédération du Bâtiment

(Rapport du 22 décembre 1931)

Des Syndicats de l'industrie du bâtiment, soit de Montreal, soit des autres locaux, nous viennent des nouvelles parfois pénibles et parfois très encourageantes. Ici le chômage jette les ouvriers dans de grandes difficultés et ralentit la marche des Syndicats. En d'autres endroits l'activité se fait d'autant plus grande que l'on sent plus le besoin de s'unir pour échapper à la misère.

Depuis le dernier Congrès le Bureau Fédéral s'est occupé activement d'aider les Syndicats de la Construction. A Montréal nous possédons un nouveau Syndicat de Ferblantiers Couvreur. Le Syndicat des Plombiers de Sherbrooke a demandé les conditions de sa réinstallation; espérons qu'il ne tardera pas à se joindre à nous.

Voici quelques détails sur les activités des syndicats en particuliers.

Syndicats d'Ottawa : "Notre Association des Plâtriers nous dit M. Doran, est des plus actives. Nos membres n'ont pas encore souffert de la crise du chômage. Nos Plâtriers travaillent actuellement à l'Ecole Normale de l'Université d'Ottawa, à l'église St-Jean-Baptiste, au Couvent des RR. PP. Dominicains et sur plusieurs Constructions particulières. Plusieurs importants contrats s'annoncent pour le printemps prochain : le Scolasticat des Jésuites, (Chemin Aylmer), le Juvénat des Frères des Ecoles Chrétiennes, L'Eglise et le Presbytère de Notre-Dame de Laus, etc. L'Association demandera sa part de travail aux constructions municipales de l'Ile Lemieux et aux construc-

tions gouvernementales du Chemin d'Aylmer. Nous prévoyons avoir de l'ouvrage tout l'hiver."

"L'Union des Menuisiers-Charpentiers, Inc. enrégistre actuellement plusieurs chômeurs, et tout annonce qu'il en sera de même tout l'hiver. Plusieurs entrepreneurs-généralistes ont commencé à parler de réduction de salaires. L'Union entend garder son salaire actuel, soit 85 sous l'heure. Ce salaire a été très fidèlement payé sur nos constructions au cours de la saison."

Syndicat de Québec : "La situation du Local, nous écrit M. Alf. Lemieux, est très affectée. Les travaux sont presque tous terminés pour la fin de l'année. Très peu de membres travaillent. Le chômage est presque général. Nous n'avons qu'une seule construction l'Edifice du Parlement où les ouvriers perdent deux ou trois jours par semaine. Nous espérons être en mesure de vous donner de meilleures nouvelles au prochain rapport."

Syndicat de Jonquière : Suit copie d'une lettre de M. P. Brassard, secrétaire. "En réponse à votre demande de rapport sur nos activités syndicales je dois vous dire: 1° que nous n'avons que vingt-six membres qui veulent bénéficier des avantages que nous pouvons retirer tant en vertu du salaire que sur le respect des droits communs. 2° Si la majorité des menuisiers, surtout dans cette crise terrible que nous traversons voulaient nous tendre la main avec la conviction qu'il n'y a aucun autre moyen de maintenir nos salaires et de défendre nos intérêts de travail que la coopéra-

tion nous serions assurés du succès. C'est le manque de coopération qui fait qu'aujourd'hui nous avons tant de misères et de difficultés à obtenir les salaires raisonnables que nous avons demandés à la ville: \$0.40 sous l'heure pour huit heures d'ouvrage pour les manoeuvres, et 50 sous l'heure pour les menuisiers. Nous avons débattu cette question avec la ville plusieurs fois : actuellement nos manoeuvres travaillent pour 35 cents l'heure et les menuisiers pour 40 cents et nous n'avons aucun espoir d'obtenir l'augmentation demandée.

D'après les calculs que nous avons fait concernant les salaires payés pour les travaux de la voirie nous sommes arrivés à la conclusion qu'un ouvrier gagnait \$13.60 par semaine dont \$4.50 de pension et \$9.10 en argent. Or aucune famille aujourd'hui ne saurait vivre avec \$9.10 par semaine, et c'est pourquoi notre aumônier se rendra auprès des autorités gouvernementales pour demander des salaires plus élevés sur ces travaux.

Il n'y a pas de changements pour notre assurance. Elle est de \$1.00 par membre. Nous donnons une grande messe après la mort de chaque membre.

Il y a, à cause du chômage, certains membres en retard dans leur contribution. Mais leur bonne volonté laisse prévoir qu'ils reviendront à nous dès que la chose leur sera possible."

Syndicat des Trois-Rivières : "Voici le résumé de nos activités, nous écrit M. E. Tellier.

Le Syndicat des Charpentiers-Menuisiers fonctionne très bien, excepté qu'il n'a pas beaucoup d'ouvrage dans le moment. Un assez bon nombre de nos membres travaillent sur les chantiers de la Corporation. Environ quarante pour cent de nos membres chôment et nous

n'entrevoions pas de nouvelles constructions dans un temps rapproché.

Nos briqueteurs ont actuellement de l'ouvrage sur un chantier de Nicolet. D'autres petits travaux emploient environ deux pour cent de nos autres membres.

Nous n'avons pas de construction importantes pour nos plombiers. 20 pour cent de nos membres sont employés dans les réparations."

Syndicats de Montréal : L'activité n'est pas également partagé dans nos Syndicats de la construction à Montréal. Les uns souffrent grandement du chômage; les autres passent par une période normale.

Les briqueteurs ont eu une semaine exceptionnelle; presque tous leurs hommes étaient à l'ouvrage. Le malheur veut qu'une telle situation ne dure pas longtemps.

Plusieurs syndicats ont de très grandes difficultés pour maintenir leur échelle de salaires raisonnables. Plusieurs entrepreneurs, donnant pour raison que les hommes s'offrent à très bas prix, ne veulent pas payer le salaire reconnu raisonnable. Les latteurs en métal, les plâtriers, les menuisiers-manoeuvres sont actuellement dans cette situation. C'est également le cas des peintres. L'ouvrage se fait plus rare chez les plombiers. Leur salaire est respecté là où ils ont des clauses.

Les difficultés que traversent les Syndicats ne diminuent pas leur activité. Le nombre des membres se maintient et dans certains cas augmente. Il semble que l'on sent plus que jamais le besoin de l'union.

L. GIRARD,

Sec.-adjoint de la Fédération

La J. O. C. et la Santé

La santé est un des buts principaux de la "Jeunesse Ouvrière Catholique".

Cette Association qui se donne pour mission de protéger tous les intérêts des jeunes travailleurs ne peut pas négliger l'hygiène. Grand nombre des membres qu'elle recrute sont nés de parents pauvres, habitent les quartiers populeux, travaillent dans des endroits malsains et vivent dans des logis sans lumière et sans air.

Dès le printemps 1930, lorsque la "J. O. C." ne comptait qu'une trentaine de membres appartenant à la seule section St-Edouard, on s'occupa de donner aux jeunes travailleurs des vacances au grand air. Un terrain fut acheté à Ste-Dorothée sur les bords de la Rivières des Prairies et une maison de campagne fut construite pour recevoir les membres à la fin de chaque semaine. Les jeunes ouvriers apprécèrent grandement ces avantages matériels que leur offrait l'Association et furent fidèles à se rendre sur la plage chaque samedi.

Au cours de l'hiver 1930-31, la J. O. C. commença une campagne active de recrutement. Des sections furent fondées dans les paroisses St-Henri, St-Brigide et St-Pierre. Le nombre des membres grandit considérablement et il fallut dès le printemps s'occuper de construction nouvelle. On fit l'achat d'une île avoisinante et de ses deux camps, on construisit une vaste maison de soixante pieds de long par quarante de large et l'on exécuta des travaux considérables: nivellement du terrain de jeux, amélioration de la plage et construction de tennis.

Actuellement le site est devenu un rendez-vous des plus attrayants pour les jeunes ouvriers. Ils trouvent là un logement plus que suffisant, des amusements de toutes sortes: natation, plongeon, tennis, balle au camp, jeux intérieurs; un bosquet pour le repos, l'air pur de la plage et tout cela à quelques milles de Montréal avec un accès des plus faciles.

Mais notre association voudrait faire encore davantage pour ses membres, au moins durant l'hiver. L'A. C. J. C. a eu l'heureuse initiative d'acheter le "National" et elle a invité la J. O. C. à en faire partie. Faute de ressources suffisantes nous n'avons pas pu aider nos membres, trop pauvres pour la plupart, à bénéficier de tous les avantages que leur offre l'A. C. J. C. Nous espérons pourtant, qu'avec des secours généreux, nous parviendrons bientôt à leur donner plus de bien-être physique en leur facilitant l'entrée de la Palestre.

Non seulement par son action directe pour protéger la santé des jeunes ouvriers, mais par tout l'ensemble de son oeuvre, la J. O. C. doit être considérée comme une coopératrice de la Fédération des Oeuvres de Santé à qui elle est affiliée. Par ses enquêtes, par son influence sur les milieux ouvriers, elle contribue grandement à améliorer l'hygiène dans les industries; elle veut que tous ses membres soient d'une grande propreté sur eux-mêmes et dans le lieu de leur travail; elle forme ainsi une génération qui respecte les lois de l'hygiène et les font respecter lorsque la circonstance s'y prête.

Que l'on juge maintenant des répercussions qu'une telle éducation hygiénique aura sur les logis malsains et par là sur la santé de milliers de familles ouvrières.

Par les autres fins qu'elle poursuit: orientation professionnelle, placement, apprentissage, enseignement professionnel, prévention des accidents, moralité, lutte contre le chômage, la "Jeunesse Ouvrière Catholique" semble à première vue ne pas appartenir aux Oeuvres de Santé. Et pourtant c'est par là plus encore que par son action directe pour protéger la santé des jeunes ouvriers qu'elle mérite une attention toute spéciale. Ce que la J. O. C. veut en somme, c'est de former des ouvriers plus consciencieux, des ouvriers plus habiles et par conséquent de diminuer les candidats à la pauvreté, à la misère, aux maisons malsaines et à la maladie. Par sa maison de campagne elle répare les forces épuisées de ses membres; par ses autres oeuvres elle fait mieux: elle tend à tarir la source même du mal.

L'an dernier nous avons évalué à \$2,700.00 la somme qu'il nous aurait fallu, en plus des frais de construction, pour réaliser tous nos projets relatifs à la santé de nos membres. Nous avons dû faire moins. Mais grâce aux \$500.00 que nous a donné la Fédération des Oeuvres de Santé et à nos autres recettes, nous sommes parvenus à des résultats très satisfaisants.

Nous commençons une nouvelle année avec des besoins augmentés en proportion de nos membres, mais nous nous présentons avec une forte garantie de survie. Nous avons, en plus d'un Comité Central qui unifie nos forces et donne

une direction au mouvement, cinq sections bien organisées et une en voie de formation. Nous avons un aumônier-général, un chef de secrétariat et un corps complet d'officiers entièrement dévoués à la cause de la Jeunesse Ouvrière Catholique. Tout laisse entrevoir pour l'avenir de brillants succès.

Léonce GIRARD,

Chef du Secrétariat.

¹ Rapport envoyé au Journal "La Santé".

Tél. FRontenac 9343

K. C.

Satisfaction assurée

ERNEST MEUNIER

Marchand Tailleur

~ ~

994 Est, rue Rachel, MONTRÉAL

(2ème porte du Parc LaFontaine)

Rés. 6879, St-Denis

Tél. DO. 8742

ALDÉRIC BLAIN, L.L.L.

de

Blain et Pinard, Avocats.
Immeuble Duluth, Ch. 22.

LAncaster 2148 - 2149

84 OUEST, RUE NOTRE-DAME
MONTRÉAL

A TRAVERS LA VIE SYNDICALE

1. — Election au Syndicat des Pressiers.

A sa dernière assemblée, le syndicat des pressiers a fait, sous la présidence de M. Léonce Girard, agent d'affaires, l'élection de ses officiers pour 1932, et a choisi ses membres pour le comité exécutif des métiers alliés de l'imprimerie.

En voici le résultat : président, Ad. Morneau, élu par acclamation pour le 6e terme; vice-président, E. Lacas; secrétaire archiviste, Ed.-Nap. Pressault, élu pour un deuxième terme; secrétaire financier, Adélard Saulnier, élu par acclamation pour un cinquième terme; trésorier, P. Arcand; sentinelle, D. Audet.

Ce syndicat a droit à six délégués au Conseil des métiers alliés de l'imprimerie. Furent choisis pour la présente année: M. A. Morneau, président; Ad. Saulnier, secrétaire financier; P. Arcand, trésorier, et A. Sauvageau.

Le comité exécutif se compose de sept membres. Ce sont, pour l'année courante : M. A.-D. Morneau, président; M. Ad. Saulnier, secrétaire financier; M. E. Lacas, vice-président; M. P. Arcand, trésorier; M. E.-N. Pressault, secrétaire archiviste, et MM. A. Sauvageau et D. Audet.

Les scrutateurs de l'élection étaient MM. D. Audet et A. Lapierre.

A la suite de l'élection des membres, M. L. Girard, président d'élection, félicita les nouveaux officiers et leur fit ses voeux de succès pour leur nouveau terme. L'assemblée se termina par une partie récréative où l'on exécuta des

chants populaires et l'on distribua des rafraîchissements. M. Paquette, président de la Fédération de l'imprimerie, assistait à la réunion.

2. — Syndicat des Terrassiers-Manoeuvres.

A une importante assemblée tenue lundi, 18 janvier, sous la présidence de M. O. Lahaie, le Syndicat des Terrassiers-Manoeuvres affilié au Conseil Central des Syndicats Catholiques de Montréal a résolu d'adresser des félicitations à Son Honneur le Maire Camilien Houde pour avoir obtenu des Banques l'argent nécessaire pour exécuter les travaux de chômage. Une copie de la résolution devra être envoyée aux journaux.

Les officiers et les membres du Syndicat ont exprimé le désir de voir commencer bientôt ces travaux du chômage. Grand nombre d'entre eux attendent avec impatience : les faibles économies qu'un journalier peut se mettre de côté sont vite épuisées et il se voit bientôt dans l'obligation d'avoir recours à la charité publique pour nourrir sa famille.

Une autre source de travail pour les ouvriers était l'Université de Montréal. Par malheur le manque d'argent a nécessité la cessation des travaux. A l'assemblée d'hier soir les Terrassiers-Manoeuvres ont résolu d'adresser une lettre à l'Honorable Premier Ministre, lui demandant de faire l'impossible pour permettre à l'Université de Montréal de continuer ses travaux. Une lettre dans le même sens sera adressée au Comité Exécutif de la Ville de Montréal.

Les travaux de chômage présentent pour les journaliers certaines difficultés. Il arrive souvent qu'ils sont obligés de se rendre une ou deux fois par jour sur le chantier pendant des semaines entières avant d'obtenir une position. Ces fréquents voyages en tramway deviennent une dépense considérable au détriment de la famille du chômeur. Aussi les Terrassiers-Manœuvres expriment-ils le désir que la ville institue un bureau de renseignements où les ouvriers pourraient savoir au juste le jour où ils seraient assurés de trouver de l'ouvrage, ce qui leur épargnerait de l'argent et du temps.

Le Syndicat a aussi résolu d'envoyer des lettres de sympathies à MM. O. Lahaie, président et W. Lahaie, membre du Syndicat à l'occasion de la mort de leur mère.

M. E. Ouellette, agent d'affaires présente un rapport important sur les activités de la dernière quinzaine. L'assemblée était nombreuse et a manifesté de la confiance pour l'avenir.

3. — Conseil Central: nombreuses initiatives.

Le rapport du comité d'organisation du conseil central des syndicats catholiques soumis aux délégués des dits syndicats à l'assemblée de décembre, établit que partout l'activité est grande et que si le chômage se fait encore sen-

tir dans maints syndicats, il y a tendance à une amélioration. Dans certains syndicats on fait un travail de recrutement de nouveau membres, tandis que dans d'autres on prend les mesures d'assurer le plus d'avantages possibles aux membres. Le syndicat des imprimeurs vient de commencer une campagne en faveur de l'étiquette des métiers de l'imprimerie.

Le conseil a décidé, sur la proposition du délégué Durand, de prier les syndicats de nommer un délégué pour aider à la campagne commencée par le comité de l'étiquette syndicale, en faveur de cette étiquette. M. Durand a insisté sur l'importance de cette campagne qui profitera à tous les syndicats et à leurs membres. MM. Alf. Charpentier et O. Filion ont fait un intéressant rapport de l'entrevue du Bureau confédéral de la C. T. C. C., avec l'hon. M. Taschereau, relativement aux 22 résolutions adoptées lors du congrès annuel de cet organisme du syndicalisme ouvrier catholique du Canada. Le premier ministre a laissé entendre qu'une législation allait être passée pour venir en aide aux mères nécessiteuses de la province. Le Premier Ministre a suggéré à la délégation de demander au fédéral de rapporter sa loi du dimanche, laissant ainsi aux provinces l'avantage d'adopter une législation qui leur conviendrait mieux et répondrait à la mentalité et aux désirs de la population. Le

Directeurs: — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

MONTY, LEFILS & TANGUAY

POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de

La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

gouvernement de la province fera faire une traduction pour répondre aux besoins immédiats, quitte à revenir là-dessus plus tard, d'un manuel des métiers.

M. Charpentier a donné quelques renseignements sur deux séances du Bureau confédéral et il annonça que le plan d'assurance qui a été préparé par ledit Bureau confédéral, a été soumis aux inspecteurs du département des Assurances de la province pour approbation et révision de quelques clauses.

Un comité composé de MM. Bernier, Fillion, Girard, Paquet et Malo, a été formé pour voir à l'organisation d'une fête qui aura lieu, le 12 décembre, en l'honneur du nouveau ministre du travail, M. G. Tremblay, fête à laquelle assistera l'hon. M. Arcand, ministre du travail.

Il a été décidé de faire faire la révision complète de la constitution du Conseil et le comité suivant fut nommé: MM. Gamache, Thouin, Papineau, Malo et Bérard. Le Conseil s'est aussi prononcé pour le maintien de la loi pour ce qui est de l'élection des hôteliers aux charges de maires et de conseillers dans les municipalités de la province.

MM. L. Girard et Alb. Charpentier furent respectivement élus aux charges de secrétaire-financier et de statisticien du conseil.

Le délégué Bérard, secrétaire du Comité exécutif du conseil, a fait rapport de l'étude faite par ledit comité du projet de loi de Me R. Taschereau, lequel veut amender le Code civil, à l'effet de faire disparaître le jury dans les causes civiles pour que ces causes soient jugées par un juge. Ledit comité exécutif suggère que le conseil proteste contre ce projet de loi.

M. l'abbé Bertrand a attiré l'attention des délégués sur les difficultés que présente ce projet de loi. Il se demande pourquoi les avocats paraissent si opposés à ce projet de loi et il croit qu'il serait plus sage pour le conseil de ne pas prononcer sur un tel projet de loi.

Le délégué Granger, membre du comité exécutif, a déclaré que les membres ont pensé que le projet de loi en question faisait disparaître un autre pri-

Damien Boileau, Prés. et Gérant, Rés.: 243.
McDougall, Outremont, ATLantic 4279.
Aimé Boileau, J.-E. Remillard,
Vice-Prés. Sec.-Trés.

DAMIEN BOILEAU, Ltée
Entrepreneurs généraux

Spécialité: Edifices religieux

Téléphone: MArquette 7806
Edifice "Trust & Loan"

30, rue St-Jacques, Montréal



L'intérêt d'un Canadien

est d'accorder la préférence aux Canadiens. Il doit acheter les produits du pays et utiliser les services de ses compatriotes de préférence à tout autre.

L'enchaînement de toutes les énergies des Canadiens contribuera à rendre le Canada prospère à LEUR PROFIT.



Thérien Frères LIMITÉE
Imprimeurs - Thermographes
Éditeurs - Relieurs

509, rue GOSFORD, MONTRÉAL
(Vis-à-vis l'Hôtel de Ville)

Tél. HARbour *5288

vilège dont les ouvriers ont jusqu'ici joui. Finalement le conseil décide de laisser les choses comme elles sont sans intervenir.

M. L. Girard, secrétaire-financier du conseil, et du comité d'organisation, a fait un intéressant rapport. D'après ce rapport, il appert que si quelque syndicats ont à souffrir assez sérieusement de la crise du chômage, les autres enrégimentent des succès assez marqués tant au point de vue du travail que sous celui du recrutement. Le susdit rapport établit que les salaires des terrassiers-manœuvres sont bien au-dessous du coût moyen de la vie selon les statistiques officiels du département du travail d'Ottawa, qui établissent qu'il doit être de \$25.00 par semaine. Quelques autres renseignements sont fournis par le rapport qui fut adopté à l'unanimité des délégués.

Le conseil a voté des félicitations à M. C. Bernier, nommé assistant-chef des inspecteurs des établissements industriels et des édifices publics, et des remerciements aux Hon. Taschereau et Arcand. Le Conseil a ensuite décidé d'appuyer la campagne entreprise par les épiciers et bouchers de la cité pour faire cesser le travail du dimanche fait par les Juifs. Copie de cette décision sera envoyée à la Ligue du Dimanche.

M. Alf. Charpentier, président du conseil, a été nommé représentant des syndicats catholiques, dans le Comité des Oeuvres Sociales Catholiques, et M. J. P. Malo fut nommé son substitut. La prochaine séance du conseil sera tenue, le 22 décembre. Une invitation a été

faite aux délégués de prendre part à un euchre organisé par les tailleurs de cuir dans un but de générosité fraternelle et qui aura lieu dimanche soir prochain, à la salle Girard, 2010 rue Cartier.

4. — Le Cercle Léon XIII étudie la pensée de Pie XI.

La doctrine de Léon XIII sur la question sociale a produit des fruits abondants dans le domaine de la science sociale, elle a fait naître des institutions de bienfaisances de toutes sortes, a éclairé les chefs d'Etat et a contribué grandement à faire donner aux ouvriers une législation sociale protégeant tous leurs intérêts. Telle sont les conclusions d'une conférence que donna M. Jean Granger, à l'assemblée du Cercle Léon XIII tenue le 19 novembre, sous la présidence de M. Léonce Girard à l'Edifice des Syndicats Catholiques, rue Demontigny Est.

L'Eglise, a dit le conférencier, a une triple mission : éclairer les esprits par son enseignement social, corriger les moeurs et améliorer le sort des classes pauvres.

Les catholiques, évêques, prêtres et laïques se sont emparés de la doctrine de Léon XIII, l'on commentée, appliquée aux besoins nouveaux, répandue par la presse, les cercles, les Congrès, les Universités et en ont fait bientôt le "patrimoine commun de l'humanité". Aujourd'hui, catholiques, non-catholiques, chefs d'état se font les défenseurs de la doctrine de Léon XIII.

C'est la doctrine de Léon XIII, a dit encore le conférencier qui a fait renaître

Tél. AMherst 2001.

CIE DE BISCUITS AETNA LIMITÉE

1801, AVENUE DE LORIMIER,

MONTRÉAL

dans l'ouvrier l'esprit chrétien et lui a fait prendre conscience de sa véritable dignité; grâce à elle se sont multipliées des associations ayant pour but de donner au travailleur plus de confort et de bien-être.

Traitant de l'influence de la pensée de Léon XIII sur l'action de l'Etat, M. Granger exposa tout d'abord le rôle de l'Etat. Il doit, dit-il, protéger les droits des citoyens, faire fleurir la prospérité générale, et protéger d'une façon spéciale les faibles et les indigents. Il doit laisser aux individus "une juste liberté d'action à la condition pourtant que le bien commun soit sauvegardé et qu'on ne fasse injure à personne". La doctrine de Léon XIII a encouragé les hommes d'état à pratiquer une plus large politique sociale et leur a assuré l'appui des meilleurs catholiques. C'est grâce à Léon XIII si les "travailleurs, leur santé, leurs forces, leur famille, leur logement, l'atelier, les salaires l'assurance contre les risques du travail, en un mot, tout ce qui regarde la condition des ouvriers, des femmes spécialement et des enfants" sont devenus l'objet de lois protectrices...

L'association ouvrière, d'après la pensée de Léon XIII occupe le premier rang entre toutes les oeuvres propres à soulager l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes; le but de l'association est de procurer à l'ouvrier l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit et de la famille et d'obtenir comme objet principal le perfectionnement moral et religieux de ses membres; ce n'est qu'à certaines conditions qu'il peut être permis à l'ouvrier de faire partie des syndicats neutres.

Telles sont les grandes conclusions de la conférence donnée par M. J. Granger à l'assemblée du Cercle Léon XIII, le 3 décembre, sous la présidence de M. Léonce Girard.

Le Pape Léon XIII, a dit M. Granger, a fait entendre sa voix à un moment très opportun; à cette époque on combattait l'organisation ouvrière et l'on refusait aux travailleurs qui en avaient le plus besoin, le droit d'association que l'on donnait aux autres classes. La parole de Léon XIII a encouragé les ouvriers chrétiens à fonder des associations basées sur des principes de justice, se servant de la religion comme moyen le plus pratique de déterminer des relations mutuelles des patrons et des ouvriers.

Deux sortes d'associations, dit le conférencier, sont nées de la pensée et des directives de Léon XIII: les unes se sont donné pour mission d'atteindre à la fois l'accroissement des biens matériels et le perfectionnement moral de leurs membres; d'autres ont séparé la tâche laissant à un groupement le soin de défendre les intérêts matériels et à un autre groupement les intérêts spirituels des membres.

M. Granger énumère ensuite les conditions nécessaires pour permettre aux catholiques d'entrer dans les syndicats neutres. Il faut tout d'abord que la fondation des syndicats catholiques soit impossible à cause de circonstances spéciales et de regrettables divisions des esprits et des coeurs; il faut que ces associations respectent la justice et l'équité et qu'elles laissent pleine liberté aux membres d'obéir à la voix de l'Eglise; il faut enfin qu'à côté de ces unions neutres existent d'autres associations qui s'emploient à donner aux membres une sérieuse formation religieuse et morale.

**ENCOURAGEZ
NOS
ANNONCEURS**

PAR LES NOTRES ET POUR LES NOTRES

TOUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères

RUES STE-CATHERINE, ST-ANDRÉ, DEMONTIGNY et ST-CHRISTOPHE

Téléphone : PLateau 5151.



Gin Canadien *Melchers* Croix d'or

La boisson la plus saine

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

Trois grandeurs de fiocons:

| | | |
|---------|----------|--------|
| Gros: | 40 onces | \$3.65 |
| Moyens: | 26 onces | 2.55 |
| Petits: | 10 onces | 1.10 |

Distillerie:
Berthierville, Qué.

Bureau chef:
Montréal

DISTILLATEURS DEPUIS 1898

MELCHERS Distilleries Limited

**Hommes d'affaires, Banquiers, Chefs d'entreprises,
Employeurs de toutes catégories,**

**Retenez les services des diplômés de nos
écoles techniques et professionnelles**

IL Y VA DE VOTRE INTÉRÊT !

LORSQU'IL fonda les écoles techniques et professionnelles de la Province de Québec, Sir Lomer Gouin avait en vue la formation d'une élite commerciale et ouvrière: hommes d'affaires instruits et artisans spécialisés parmi lesquels nos maisons de commerce et nos établissements industriels se choisiraient un personnel expérimenté, répondant parfaitement à leurs besoins.

L'ambition de Sir Lomer Gouin est aujourd'hui réalisée. Dans toutes les branches d'affaires, dans tous les corps de métiers, des jeunes hommes instruits et des artisans dont le diplôme officiel de nos écoles professionnelles et techniques attestent la haute compétence, se mettent à la disposition des entreprises commerciales et industrielles. Ils sont prêts à remplir, à la plus grande satisfaction des employeurs, des postes de confiance.

Je crois qu'il est du devoir et de l'intérêt des patrons de la province de Québec de reconnaître le mérite de ces hommes en leur accordant la préférence. Non seulement ils démontreront ainsi le cas qu'ils font de l'heureuse initiative du gouvernement, mais, en collaborant avec lui, ils aideront à promouvoir le sens de la coopération désormais si nécessaire au progrès de la province et donc, au bien-être de notre population.

On trouve aujourd'hui chez nous, des contre-maîtres, des ingénieurs, des chefs de services, des directeurs d'usines, des gérants, des comptables, etc. Nous ne saurions trop insister, dans l'intérêt de la province et du Canada tout entier, pour renseigner les patrons sur ce fait de la plus haute importance.

Nous sera-t-il permis de faire remarquer aux administrateurs, aux gérants, en un mot à tous les employeurs qu'en se déchargeant sur les diplômés de nos grandes écoles d'une partie de leurs responsabilités, ils travaillent au succès de leurs propres entreprises. Ils s'assurent ainsi les services d'hommes dont, non seulement la compétence est reconnue, mais dont l'esprit ne diffère pas de celui des autres employés, ce qui n'est pas toujours le cas quand les entreprises recrutent leur personnel spécialisé à l'étranger.

Il est sans doute difficile de prévoir les conséquences du choix d'un employé. Mais en recommandant aux patrons d'accorder la préférence aux diplômés de nos écoles techniques et professionnelles, nous croyons demeurer fidèles à l'esprit de coopération et de bon vouloir si cher à nos ancêtres. Nous croyons même qu'en Canadiens éclairés, les employeurs contribueront ainsi à fortifier, entre les groupes, la bonne entente si nécessaire à la prospérité du Canada.

**EMPLOYONS LES DIPLÔMÉS DE NOS ÉCOLES TECHNIQUES ET
PROFESSIONNELLES !**

Athanase David,
Secrétaire Provincial.